

QUESTION ÉCRITE E-0597/10
posée par Caroline Lucas (Verts/ALE)
à la Commission

Objet: Position de la Commission sur la résolution de l'ONU relative au traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique

La Commission est sans nul doute au courant de la résolution de l'ONU relative au traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, couramment appelé traité de Pelindaba (lien vers le texte du traité: <http://www.un.org/documents/ga/res/50/ares50-78.htm>).

Ce traité a été signé en 1996 et est entré en vigueur le 15 juillet 2009.

Quelle est la position de la Commission sur ce traité? Quelles actions entreprendra-t-elle pour garantir que les mesures couvertes par le traité sont correctement respectées et appliquées?